

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le neuvième jour février de l'an deux mille vingt-six à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire :	Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers :	Sophie Gagnon
	Stéphane Gagnon
	David Massicotte
	Mario Massicotte
	Yannick Marchand
	Michel Beaumier

Tous formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Stéphane Laroche directeur-général et greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-02-19

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Réflexion

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Rapport 2025 sur la gestion contractuelle et dépôt de la liste des factures de plus de 25 000 \$
6. Résolution pour transférer un montant de 5 000 \$ au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
7. Résolution pour la commande de pousses d'arbres
8. Résolution pour la vente du camion Paystar 1991
9. Résolution pour appuyer le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
10. Résolution pour une motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
11. Résolution pour le programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-659 relatif aux frais encourus dans l'application des règlements d'urbanisme
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-660 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
14. Avis de motion du projet de règlement 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault)
15. Inscription de monsieur Stéphane Laroche au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin à Québec
16. Inscription de monsieur Yves Laflamme au Congrès de la COMBEQ du 16 au 18 avril 2026 à La Malbaie
17. Projet d'entente de partenariat entre le CPE Flocons de rêve et la Municipalité
18. Entente de services aux personnes sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne
19. Demande d'avance de fonds du Service des loisirs
20. Dépôt des états financiers au 31 janvier 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2026-02-20

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 12 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2026-02-21

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'il a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant : 830 784,12 \$:

Liste des comptes à payer :	104 850,43 \$
Liste des salaires :	81 175,80 \$
Liste des comptes payés :	644 757,89 \$

Les listes sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

1. Demande d'information sur le Carrefour Canin et les chats
2. Demande pour que la réunion du conseil soit enregistrée
3. Information pour les minimaisons et logement
4. Vitesse sur le rang Saint-Alexis

Rapport 2025 sur la gestion contractuelle et dépôt de la liste des factures de plus de 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport 2025 sur la gestion contractuelle ainsi que la liste des factures de plus de 25 000 \$.

En conséquence :

2026-02-22

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le rapport 2025 sur la gestion contractuelle et le dépôt de la liste des factures de plus de 25 000 \$.

QUE les listes soient disponibles au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour transférer un montant de 5 000 \$ au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* prévoit que « Toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection »;

CONSIDÉRANT QU'UN montant a été prévu au budget pour palier à cette obligation;

En conséquence :

2026-02-23

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise un transfert du fonds général au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour la commande de pousses d'arbres

2026-02-24

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Laroche à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du MAF 2026 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la municipalité de Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour la vente du camion Paystar 1991

ATTENDU QUE la Municipalité désire vendre le camion Paystar 1991;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser une personne à agir au nom de la Municipalité pour accomplir les formalités de la vente du camion (annonce, immatriculation, etc.);

En conséquence:

2026-02-25

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche soit autorisée à signer tous les documents dans le dossier de la vente du camion Paystar pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour appuyer le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maurice est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

En conséquence :

2026-02-26

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Maurice appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour une motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU QUE le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

En conséquence :

2026-02-27

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Maurice reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour le programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maurice a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministère fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence :

2026-02-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Maurice approuve les dépenses d'un montant de 40 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-659 relatif aux frais encourus dans l'application des règlements d'urbanisme

Monsieur le conseiller Michel Beaumier par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-659 relatif aux frais encourus dans l'application des règlements d'urbanisme;
- Dépose le projet de règlement numéro 2026-659 relatif aux frais encourus dans l'application des règlements d'urbanismes.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-660 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

Monsieur le conseiller Stéphane Gagnon par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-660 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Dépose le projet de règlement numéro 2026-660 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Avis de motion du projet de règlement 2026-661 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin de modifier les zones 220-R et 221-R (secteur Neault)

Dossier demeure à l'étude.

Inscription de monsieur Stéphane Laroche au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin à Québec

2026-02-29

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller David Massicotte à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Laroche à assister au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin 2026 à Québec;

QUE la Municipalité paie l'inscription au coût de 648 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais inhérents tel que prévu dans le règlement numéro 2022-619.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Inscription de monsieur Yves Laflamme au Congrès de la COMBEQ du 16 au 18 avril 2026 à La Malbaie

2026-02-30

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Laflamme à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux (COMBEQ) du 16 au 18 avril 2026 à la Malbaie;

QUE la Municipalité paie l’inscription au coût de 640 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais inhérents tel que prévu dans le règlement numéro 2022-619.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Projet d’entente de partenariat entre le CPE Flocons de rêve et la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l’entente de partenariat entre le CPE Flocons de rêve et la Municipalité se doit d’être renouveler :

En conséquence :

2026-02-31

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller David Massicotte et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer l’entente de partenariat entre le CPE Flocons de rêve et la Municipalité et ce, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Entente de services aux personnes sinistrés avec la Croix Rouge Canadienne

2026-02-32

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal verse un montant de 787,92 \$ \$ comme contribution à la Croix-Rouge pour l’entente Services aux sinistrés couvrant la période février 2026 à janvier 2027.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Demande d’avance de fonds du Service des loisirs

2026-02-33

Il est proposé par monsieur le conseiller David Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal verse un montant de 5 000 \$ comme avance de fonds au Service des loisirs.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Dépôt des états financiers au 31 janvier 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour consultation les états financiers au 31 janvier 2026.

Information et correspondance

1. Lettre du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le refus de l’aide demandée pour le ponton Sainte-Marguerite.

Levée de l’assemblée

2026-02-34

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l’unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier